

Motion du 7 septembre 2022 de Mmes et MM. Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Louise Trottet, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Olivia Bessat-Gardet, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Alain Miserez, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Livia Zbinden, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Pour les habitant-e-s comme pour les noctambules, aménageons un nouvel espace pour la vie nocturne de la plaine de Plainpalais».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2023)

MOTION

Considérant:

- la forte occupation nocturne de la plaine de Plainpalais et le fait que des nuisances multiples et répétitives (déchets, bruit, altercations, présence de drogues, etc.) y sont associées;
- la motion M-1151 «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville», déposée en 2014;
- les plaintes et demandes répétées des habitant-e-s de la plaine de Plainpalais pour encadrer et limiter, voire stopper l'occupation nocturne de cet espace;
- les tentatives infructueuses menées jusqu'alors, que ce soit par la présence de patrouilles de la police municipale ou l'expérimentation d'une réduction de l'éclairage public sur la plaine de Plainpalais;
- que la répression (par exemple avec l'opération conjointe «Palazzo» entre les polices municipale et cantonale) et la limitation des heures d'ouverture des terrasses ne suffisent pas à apporter une solution constructive et stable à cette situation dégradée;
- la nécessité de trouver une solution concrète, rapide et pérenne pour assurer la conciliation entre le respect de la qualité de vie des habitant-e-s et la présence d'une vie nocturne en centre-ville;
- l'existence, à quelques centaines de mètres de la plaine de Plainpalais, du quartier de Hollande situé entre la rue Bovy-Lysberg au sud, la rue François-Diday à l'est, la rue du Stand au nord et le boulevard Georges-Favon à l'ouest;
- que le quartier de Hollande est caractérisé par un faible nombre d'habitations, une grande présence de bureaux, la proximité avec les transports publics et une faible occupation des places de stationnement durant les week-ends de la période estivale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mener une étude sur le déplacement et l'encadrement des activités nocturnes actuellement présentes sur la plaine de Plainpalais vers le quartier de Hollande,

et à présenter ses conclusions au Conseil municipal en vue d'une phase de test pour l'été 2023;

- travailler à cette étude en intégrant les parties prenantes identifiées (police municipale, monde de la vie nocturne, locataires commerciaux et privés du quartier de Hollande, Transports publics genevois, etc.);
- envisager des aménagements légers et temporaires (bancs, tables, espaces de tri, éventuelles animations, etc.) ainsi que les infrastructures nécessaires (barrières réversibles, pots végétalisés, etc.) pour garantir la sécurité des lieux et définir un périmètre accueillant les noctambules durant les soirées estivales;
- coordonner une réflexion à l'échelle du territoire municipal visant à apporter des réponses différenciées selon les quartiers et les nuisances rencontrées.